

D é l i b é r a t i o n s

Conseil d'administration
du 14 juin 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 858

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2023
(cf. procès-verbal joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	: 24
CONTRE	:
ABSTENTIONS	:
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 859

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer la convention de réalisation ainsi que la convention d'utilisation du restaurant Saint-Priest,
(cf. convention jointe)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	24
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2023 - 860

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des nouveaux montants de charges locatives, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :


POUR	:	14
CONTRE	:	6
ABSTENTIONS	:	4
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration


Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 869

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des tarifs de la résidence Boutonnet, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR : 18
CONTRE :
ABSTENTIONS : 6
REFUS DE VOTE :

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 861

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des nouveaux tarifs de restauration, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	16
CONTRE	:	6
ABSTENTIONS	:	3
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 862

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer l'avenant à la convention de location de la résidence universitaire du Parc,
(cf. avenant joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR : 24
CONTRE :
ABSTENTIONS :
REFUS DE VOTE :

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 863

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la gestion de la villa Leenhardt,
(cf. convention jointe)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR : 24
CONTRE :
ABSTENTIONS :
REFUS DE VOTE :

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 864

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer la convention de dons de denrées alimentaires à l'Association Humanitaire de Montpellier
(cf. convention jointe)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	24
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration


Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 865

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des modifications apportées à la liasse de gestion locative, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	19
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	2
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2023 - 866

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des propositions de subventions des projets retenues par la commission CVEC du 06 juin 2023, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	20
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	1
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

**CVEC : EXAMEN DES PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS AUX
ETABLISSEMENTS, ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET ETUDIANTS INDIVIDUELS**

La commission CVEC qui s'est réunie le 6 juin 2023 a étudié les dossiers de demande de financement des initiatives étudiantes ou d'établissements.

1 - Causes of ESN

Porteur du projet : ESN

Objet : Fonctionnement associatif pour l'année 2023-2024. L'ESN souhaite proposer entre 10 et 20 événements par mois tout au long de l'année scolaire, liés aux "Causes of ESN" : Sport, Santé et Bien-être ; Développement durable; Culture; Education et Jeunesse; Inclusion sociale; Employabilité. Leur objectif est d'accueillir au mieux les étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur de l'académie et de sensibiliser les étudiants français aux différentes mobilités internationales

Budget total : 91 500 €

Demande : 15 000€

Proposition de la commission CVEC : 12 000€

2 - Festival du fantastique de Béziers

Porteur du projet : IUT de Béziers Université de Montpellier

Objet : 5ième édition d'une événementiel consacré au genre fantastique. Cette édition portera le thème "Légendes". Le cœur du festival est constitué par 3 concours (appel à participation/jury/prix/diffusion/édition) dans les disciplines suivantes : court-métrage / illustration / nouvelles.

En sus sont annoncés : maquillage, expositions, conférences, master class, projections de court-métrages, de films, concerts étudiants et spectacles de rue.

Le festival se déroulera les 6 et 7 octobre 2023 à l'IUT, à la médiathèque et sur la place du 14 juillet

Budget total : 44 000€

Demande : 10 000€

Proposition de la commission CVEC : 10 000 €

3 - La CASE

Porteur du projet : Association LA CASE

Objet :

Fonctionnement annuel de l'association

1 - Continuité de l'action d'accueil et de conseil aux primo arrivants (peu d'impact budgétaire)

2 - Distributions alimentaires

3 - Action culturelle : série d'évènements à la MDE de l'UPVM3 (atelier découverte pratiques artistiques, concerts, projections films + Cycle de formation autour de la MAO : Universitek

A noter : 1 emploi cdd 25h/semaine + 1 service civique

Budget total : 58 030 €

Demande : 13 500 €

Proposition de la commission CVEC : 12 000 €

4-RCM - Radio Campus Montpellier - aide au fonctionnement annuel

Porteur du projet : Association ADOREM

Objet : Fonctionnement annuel Radio campus Montpellier (émissions, partenariats...).

Budget total : 150 530 €

Demande : 10 000€

Proposition de la commission CVEC : 10 000 €

Les administrateurs sont appelés à se prononcer sur ces propositions de la commission CVEC.

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 867

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des modifications apportées aux prestations d'initiative locales, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	20
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration


Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2023 - 868

Le conseil d'administration du 14 juin 2023

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Adoption des concessions de logement, selon le tableau joint

Nombre de votants présents et représentés :

POUR : 20
CONTRE :
ABSTENTIONS :
REFUS DE VOTE :

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2023

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration


Khaled BOUABDALLAH